

inscription, la formule votive commence par deux V : *uti voverat*.

### M. LICIN RVSO BORM VVSLM

*Marcus Licinius Ruso Bormoni uti voverat solvit libens merito.*

Ce *titulus* en une seule ligne et en grands caractères parfaitement conservés, se lit sur une longue bande de pierre de 1 mètre 90 centimètres, sur 20 centimètres de hauteur, qui a dû faire partie, comme plinthe, frise ou linteau, de quelque décoration architecturale. Cette destination indiquerait que Marcus Russo qui vint autrefois demander la santé aux caux d'Aix avait payé le tribut de sa reconnaissance à la déesse Bormo, en ornant d'un *nymphaeum* en son honneur les thermes dont vraisemblablement elle était la divinité protectrice (1).

D'autres lieux de la Gaule, célèbres aussi dans l'antiquité par leurs eaux thermales, ont été consacrés à la déesse Bormo et conservent dans leurs noms et sur leurs monuments le témoignage de cet ancien culte.

Bourbon l'Archambault s'appelle sur la carte de Peutinger *Aquae Bormonis* (2). Deux autels votifs à Bourbonne-les-

(1) Cette pierre, sciée par le milieu, forme aujourd'hui les deux premiers degrés de l'escalier par lequel on descend dans la partie des bains romains, dite *Bain de César*, remarquable par une piscine octogone, encrustée de marbre blanc au milieu d'un *vaporarium* dont les curieuses dispositions sont encore très-apparentes.

(2) Valois, *Notit. Galliar.*, p. 104.

D'Anville, *Notice de l'ancienne Gaule*, p. 74.

Valckenaer, *Géogr. anc. des Gaules*, t. I, 372; t. III, 67.

Greppo, *Études sur les eaux therm.*, p. 25.

Renier, *Annuaire de la Soc. des antiq. de France*, p. 247.

A côté du nom *Aquae Bormonis* je remarque sur la carte cet édifice carré renfermant une cour, qui y accompagne presque constamment le nom des lieux pourvus d'un établissement thermal dont il paraît être la représentation et le signe indicateur.